



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 9 octobre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **HENNEGRAVE** Marie-Hélène, **ROLLIN** Stéphanie, MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **FERRON** Jean-Marie et **JALLADEAU** Patrick.

Pouvoirs : M. **DUVERGER** Christian à M. LUTEAU Jean-Claude.

Était absente : Mme **DA MOTA** Christelle.

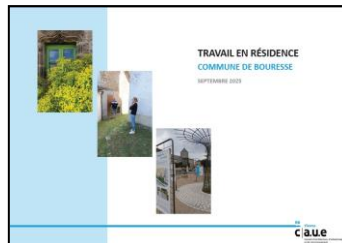
Date de convocation : le 3 octobre 2025 Affiché en mairie : le 3 octobre 2025	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de votants : 12
Mme HENNEGRAVE Marie-Hélène a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2025. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire et les adjoints présentent la synthèse du travail immersif en résidence sur la commune au mois de mai dernier, qui leur a été donnée par Mme Aubegny du CAUE. Cette étude avait été sollicité afin d'appuyer la réflexion sur l'amélioration de notre centre bourg et de son entrée de ville nord (étang et ancienne station).

<https://vimeo.com/1120768137?share=copy>

Les documents seront à disposition au secrétariat de mairie pour ceux qui souhaitent les parcourir plus profondément.



DÉCISION DU MAIRE

Pouvoirs exercés par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions

Décision n° DEC-02-2025 : signature de la convention d'occupation temporaire du local situé 2 rue des Halles.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-44 (09/10)

Avis sur projet « SAS PARC EOLIEN DE VERRIERES » sur les communes de Verrières et Saint-Laurent-de-Jourdes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installation d'un parc éolien porté par le directeur de la SAS PARC EOLIEN DE VERRIERES pour l'installation et l'exploitation à Verrières et Saint-Laurent-de-Jourdes d'un parc éolien, composé de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'Environnement.

La Préfecture de la Vienne par son arrêté n°2025-SGAD/BE-150 du 25 juillet 2025, nous a soumis un dossier de consultation et appelle, du fait du périmètre du projet, le conseil municipal à donner son avis sur ce projet.

Considérant les éléments du dossier,

Considérant également la distance du projet aux éléments architecturaux de la commune, à savoir l'Eglise classée, le donjon de la Rigaudière de Fan, le château des Vaux & le château de l'Hubertière,

Considérant enfin l'avis de principe refusant toute installation de nouveau parc sur le territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ s'oppose au projet d'implantation du parc éolien « SAS PARC EOLIEN DE VERRIERES » sur les communes de Verrières et de Saint-Laurent-de-Jourdes.

N° 2025-45 (09/10)

Local Santé : proposition de signature de la convention d'occupation temporaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un professionnel de santé comme abordé en dernière séance a confirmé sa volonté de s'installer sur la commune pour y pratiquer son activité d'ostéopathie.

Considérant l'offre de local disponible sur la commune il avait été abordé l'éventuel reconversion du gîte du fournil, sis au 5 bis rue des écoles, dans sa première fonction, à savoir un local santé.

Pour mémoire, en 2018 l'absence de besoin en la matière nous avait contraint à transformer le cabinet médical en gîte afin d'utiliser ce bien nouvellement rénové.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation temporaire qui a été élaboré dans le cadre de l'installation dans le local santé afin d'y héberger l'activité de M. Hebreu Heindrix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE :

✓ valide le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire, sans apporter d'observation particulière ;

✓ autorise le Maire à signer ladite convention d'occupation ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

- ✓ Rue des Platanes une réunion a eu lieu pour fixer le planning concernant la publication du marché.
- ✓ Rue des Ecoles : les travaux de réfection des enrobés ont été faits par le Département.
- ✓ Voirie : des devis ont été reçus de la Sté Signalisation pour la réfection de la peinture au sol sur la RD 8 en agglomération. Des devis ont été validés pour diverses interventions de l'Eta Musard, les interventions sont programmées.
- ✓ Scea du Rivault : une rencontre a eu lieu sur la demande de la société qui souhaitait présenter son projet d'agrandissement du réseau du lisioduc vers les renardières : ceci induit des traversées de routes et chemins.

Mme Agnès Bernard propose qu'il serait l'occasion de leur faire connaître notre position quant à la vitesse excessive des véhicules, la dégradation des routes, et demander le nettoyage des tonnes à lisier.

2/ Bâtiments :

- ✓ Salle des Fêtes : les contrôles réglementaires thermique fluide & électricité ont été faits ; le contrôle de désenfumage et de vérification d'alarme sont programmés.

M. le Maire tient à préciser que le rapport reçu contenait des erreurs (des non-conformités copiées collées d'un autre rapport), et en ce qui concerne le contrôle de la hotte celui-ci a été fait sans l'avoir allumé !

- ✓ Boulangerie : la recherche d'un prestataire pour procéder au nettoyage et à la désinfection est en cours.
- ✓ Logements sociaux : la fin de travaux approche. La commande de la cuisine sera disponible au 15.10, le montage sera réalisé en interne par le service technique.

3/ Espaces publics :

- ✓ Antenne mobile : les massifs en béton ont été réalisés, le chantier avance.
- ✓ Parcelle C 569 (rue des Ecoles) : l'élagage a été fait comme programmé. Un devis a été reçu pour procéder à l'arrachage des souches restantes, ceci afin d'avoir un terrain opérationnel.
- ✓ Haies : M. Thibault Lyonnet de la CCVG a été reçu afin d'aborder la prochaine programmation de plantations de haies. Il convient auparavant de procéder à l'arrachage de certaines haies.



4/ Jeunesse Animation :

- ✓ APE : une rencontre avec le nouveau bureau de l'association a eu lieu. L'équipe motivée est composée de 6 personnes au sein du bureau, aidée de 15 bénévoles. Celle-ci a présenté ses différents projets pour l'année scolaire à venir, avec notamment des ventes de produits, un marché de producteur et une randonnée.
- ✓ Ecole : une réunion a été menée pour préparer l'accueil en résidence de la Compagnie de la Naine Rouge qui fera une représentation au sein de l'école le vendredi matin. En ce qui concerne le projet scolaire, cette année il est envisagé un séjour à Lezay sur 3 jours.
- ✓ Décorations de fin d'année : elles seront installées le vendredi 5 décembre.

5/ Administration et Gestion :

- ✓ Commission de contrôle : pour rappel 2025 étant une année sans scrutin (pour le moment) la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le 21.11 et le 30.12. A l'issue de cette réunion les listes seront arrêtées dans ELIRE.
- ✓ Epicerie : nous avons eu connaissance que lors de la CP du 29.09 dernier, la Région Nouvelle Aquitaine a décidé d'accorder une aide financière de 13 945 € pour le projet « réhabilitation de la épicerie ».
- ✓ Stationnement : M. le Maire informe qu'un véhicule stationne de manière prolongée et gênante aux abords du monument aux morts. Un courrier a été adressé au propriétaire, sans que celui-ci ne change ses habitudes. Un signalement a donc été fait à la gendarmerie pour une mise en fourrière.
- ✓ Simer : les redevances 2025 ont été reçues. Il en ressort une forte hausse. Il conviendra de voir comment réduire les coûts.

Informations et questions diverses

- ✓ SEV : le syndicat Energies Vienne a programmé les travaux de remplacement des lampes sur point EP de la commune en 2027 (passage en LED).
- ✓ MJC 21 : la structure lance un appel à mobilisation pour défendre le rôle essentiel des associations dans la vie de nos territoires (message transféré par email le 07/10). Action prévue le samedi 11 octobre à 16h.
- ✓ Gîtes de France : après la visite de classement réalisé lundi 6 octobre, nous avons reçu les attestations de renouvellement des classements épis pour 5 ans. 3 épis pour le gîte du séchoir et 2 épis pour le fournil.
- ✓ La société Kronos Solar a été reçue pour aborder l'installation d'un projet agrivoltaïque sur la commune. Ce projet induit un impact visuel réduit. Une présentation sera faite au conseil lors de la prochaine séance.

- ✓ M. le Maire informe avoir participé au COPIL Culture mené par la CCVG. Le compte rendu est disponible au secrétariat.
- ✓ Aboiements : M. le Maire a été saisi par régler un conflit de voisinage concernant des aboiements de chiens intempestifs sur Villemblée. Une conciliation est en cours.

Tour de tables des conseillers

Jean-Marie Ferron signale que les problèmes d'humidités dans la salle des fêtes perdurent, malgré le fonctionnement de la VMC. M. le Maire prévoit de faire installer une grille d'aération supplémentaire sous l'escalier.

Agnès Bernard signale que la présence récurrente de déjections canines sur les trottoirs de la rue de la Liberté. Un affichage a été réalisé afin de stopper les faits.

Patrick Jalladeau signale que des problèmes d'évacuations des eaux usées/pluviales perdurent dans la rue des écoles, de la cité des Fleurs et au niveau de la rue des Vignes. Eaux de Vienne a été mandaté pour la résolution du problème.

Agenda :

Vendredi 17 octobre 2025 à 18h30 SALLE DES FÊTES : Réunion bilan de la fête communale

Mardi 11 Novembre 2025 : cérémonie de l'armistice (invitation à venir)

Jeudi 20 Novembre 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal (modifié MAPA rue des platanes)

Jeudi 11 Décembre 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 20 heures et 30 minutes.

Le Secrétaire de Séance,



Marie-Hélène HENNEGRAVE

Le Maire,



Jean-Claude LUTEAU